

MONTREAL – La marge de manoeuvre des contribuables n'ayant pas encore produit leurs déclarations de revenus commence à être mince.

Ils ont, en effet, jusqu'à ce lundi 5 mai pour agir faute de quoi ils s'exposent à devoir payer des intérêts et des pénalités.

Normalement, la date butoir aurait dû être le 30 avril mais un délai supplémentaire a été accordé à la fois par Revenu Québec (RQ) et par l'Agence du revenu du Canada (ARC) en raison d'une interruption momentanée des services en ligne de cette dernière organisation.

Malgré ce sursis, nombreux sont les citoyens qui ont la ferme intention de se traîner les pieds aussi longtemps que possible.

Selon le directeur de la division des comptables et des professionnels de l'impôt chez Intuit Canada, Stone de Souza, cette tendance à la procrastination n'est souvent pas étrangère au progrès technologique.

Maintenant «qu'on dispose de logiciels, bien des citoyens prennent de plus en plus leur temps parce qu'ils savent [...] qu'en s'asseyant un dimanche matin, ils peuvent faire leur devoir» avant même que leur café n'ait eu vraiment le temps de refroidir.

M. de Souza ajoute que, pour la plupart des gens, l'époque où il était nécessaire de «prendre un formulaire, [d']aller chercher des documents, et [de] faire des calculs» est désormais révolue.

Par ailleurs, Stone de Souza indique que certains contribuables retardent sciemment le moment d'envoyer leurs déclarations de revenus car ils veulent se livrer au préalable à un exercice de planification.

Les contribuables ont jusqu'au 5 mai pour produire leurs déclarations de revenus

Écrit par L'actualité
Samedi, 03 Mai 2014 17:18 -

D'après lui, ils supputent les fonds qu'ils sont susceptibles de recevoir de la part de RQ et de l'ARC pour déterminer s'ils vont avoir les moyens de prendre des vacances, de payer leurs dettes ou encore d'épargner.

M. de Souza conclut en disant qu'«il y a aussi des gens qui tardent à bouger parce qu'ils savent qu'ils vont avoir des impôts à payer donc ils attendent jusqu'à la dernière minute pour pouvoir ramasser leur argent et faire leur paiement».

Cet article [Les contribuables ont jusqu'au 5 mai pour produire leurs déclarations de revenus](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Les contribuables ont jusqu'au 5 mai pour produire leurs déclarations de revenus](#)